



N° 158/2024

# Arrêté

**OBJET : STATIONNEMENT RESERVE SUR LE PARKING DEVANT LA BIBLIOTHEQUE ET L'ANNEXE MAIRIE POUR « LA JOURNEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE »**

La Maire de CrécY-la-Chapelle,

**VU** les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité de réserver le stationnement sur les parkings situés devant la bibliothèque sis 1 rue du général Leclerc et l'annexe mairie sis 5 rue du général Leclerc à CrécY-la-Chapelle pour « la journée du développement durable » le samedi 14 septembre 2024 de 7h00 à 19h00.

## ARRETE

- ARTICLE 1<sup>er</sup>** Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les parking situés devant la bibliothèque sis 1 rue du général Leclerc et l'annexe mairie sis 5 rue du général Leclerc à CrécY-la-Chapelle pour « la journée du développement durable » le samedi 14 septembre 2024 de 7h00 à 19h00.
- ARTICLE 2<sup>ème</sup>** Le service technique sera chargé de la mise en place de la signalisation et de l'affichage du présent arrêté.
- ARTICLE 3<sup>ème</sup>** Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- ARTICLE 4<sup>ème</sup>** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Gendarmerie de CrécY la Chapelle
  - Police Municipale
  - Centre de Secours
  - Les services techniques

Pour extrait conforme, en mairie le 20 août 2024

Acte rendu exécutoire le **21 AOUT 2024**  
Affichage le **21 AOUT 2024**



Christine AUTENZIO  
Maire